



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	9	9

OBJET : 38-1 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3749/18

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,
Le 27 DEC. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 03 JAN. 2019

Par délégation du Maire,



L. MALNEVE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 14 décembre 2018

Le vendredi 14 décembre 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 07/12/18, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Henri CHIALVA
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Gérald LACOSTE à Mme Martine SAVALLI
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Matthieu GILLI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Absents : Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

38-1 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance de l'Anse de l'Olivette à l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette, par délibération n°378/14 du 31 janvier 2014 jusqu'à l'expiration de la concession de l'État au 31 décembre 2020.

Ce « port abri » héberge, pour la saison estivale, 43 postes en œuvrant pour la préservation des embarcations traditionnelles de type « pointus », avec une obligation de 25% des postes de passage, ce qui a été respecté en 2017 avec un taux de 34,88% et un taux de remplissage de 111,90%.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2017 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a émis au titre de la redevance annuelle, la somme de 1.496,37€.

Le Chiffre d'Affaire s'est élevé à 9.872€ (+0,76%), stable depuis quatre ans après un très fort accroissement dû à une gestion optimisée des places de mouillage hors abonnés, plus fortement rémunératrices. Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2014.

Le remplacement des pontons, soumis à l'agrément et instruction auprès de l'État, a été rendu impératif du fait des coups de mer successifs. Ces derniers ont été mis en place pour la saison 2018. L'anse est toutefois mieux protégée par la digue rénovée.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 7 Décembre 2018.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette » s'agissant de la délégation de service public de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance de l'Anse de l'Olivette, pour l'exercice 2017.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.38-1 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE -
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 03/01/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 03/01/2019

Numéro de l'acte : DCM3742-18 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20181214-DCM3742-18-DE

Date de décision : 14/12/2018

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public